

# AG des personnels de l'UJM (Saint-Étienne),

17 novembre 2020

## Motion

Nous, personnels et étudiants de l'UJM, réunis en AG avec FO ESR 42, réaffirmons notre opposition au projet de loi de programmation de la recherche (LPR) et demandons son rejet par les parlementaires et son abandon. En effet ses dispositions accroîtraient la précarité dans l'ESR, avec un système où la recherche serait faite presque exclusivement sur projets, c'est-à-dire temporaire, avec à terme une contractualisation de l'ensemble des personnels de la recherche, chercheurs comme ingénieurs, techniciens ou administratifs. En outre la contractualisation serait accrue pour les doctorants et la période post-doctorat. La mise en place de contrats de « professeurs juniors », dérogoires au recrutement statutaire et au contrôle par les pairs, contribuerait aussi à la mise en cause du statut donc de l'indépendance des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

Nous dénonçons également l'insertion d'amendements substantiels dans le cadre de la discussion législative, sans même que ceux-ci aient fait l'objet d'une présentation préalable dans les instances (CNESER, CTM, CTU...).

En particulier, nous demandons le retrait des amendements entraînant la suppression de la qualification nationale des enseignants-chercheurs par le CNU. La qualification par les pairs de la discipline est en effet garante de l'indépendance des EC, de la qualité du recrutement et constitue un rempart contre une mainmise accrue des directions d'établissement sur le recrutement des enseignants-chercheurs.

De même, nous demandons le retrait de l'amendement entraînant la création d'un délit consistant « à troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement », contradictoire aux franchises universitaires et qui pourrait servir à empêcher et réprimer tout mouvement de protestation dans les universités.

Nous nous opposons également à la réforme de la formation des enseignant-e-s et des concours, qui entraîne un recul des exigences disciplinaires, retarde l'entrée dans la carrière, contractualise les étudiants pour les transformer en moyens de remplacements et diminue leur formation professionnelle initiale.

Nous avons été mis à distance de nos lieux de travail et d'échanges, ce qui nous empêche de réagir autant que nous le souhaiterions. Nous nous inquiétons aussi de la pérennisation de l'enseignement en « distanciel », qui favorise mécaniquement l'abandon et le découragement, en particulier pour les plus fragiles. Nous demandons que soient fournis au plus vite les moyens, en postes et en locaux, avec aussi les moyens pour une protection sanitaire réelle, pour assurer le seul enseignement efficace, l'enseignement en présentiel. Nous n'acceptons pas qu'une génération soit sacrifiée.

### Dans ce contexte nous appelons :

- les élus des conseils centraux à prendre clairement position contre cette version finale de la loi, tout particulièrement contre les contournements de la procédure de qualification prévus dans la loi et contre la création d'un délit consistant « à troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement » ;

- **les collègues à se réunir par composantes, laboratoires, UFR et départements** à organiser des Assemblées Générales par tous les moyens possibles, adopter des motions, et à informer les étudiant·e·s ;
- les collègues à arrêter jusqu'à nouvel ordre toute contribution à des jurys de concours de la fonction publique, à des jurys de concours de grandes écoles, à des jurys de baccalauréat, à des jurys d'évaluation et plus généralement à toutes les instances pour lesquelles nous sommes en permanence sollicités ;
- les collègues à rejoindre toutes les initiatives proposées, **y compris la grève avec extinction des écrans**, à participer aux futures AG qui seront proposées et à porter leurs revendications dans les actions qui sont appelées dans l'Éducation Nationale ou au niveau interprofessionnel.

**Nous appelons les collègues et étudiants à participer à la**

**RÉUNION EN PLEIN AIR  
POUR L'ABANDON DE LA LPR :  
VENDREDI 20 NOVEMBRE (jour de passage au Sénat)  
À 12H30  
à l'intérieur du site Tréfilerie,  
du côté de l'entrée de la rue du Onze-Novembre,  
derrière les grilles et le porche d'entrée orange.**

*Texte adopté à l'unanimité.*

(NDLR : le rassemblement prévu à l'extérieur des grilles n'ayant pas été autorisé par la préfecture, nous ferons donc une « réunion en plein air » presque au même endroit mais à l'intérieur de l'enceinte universitaire, encore protégée par les franchises...)